Image not found or type unknown

Menace de mon patron!!!ce que je peux faire?

Par **benjamin35000**, le **25/03/2016** à **16:00**

Bonjour, benjamin 26ans cuisinier je vous contacte suite a un conflit avec mon nouveau patron je suis depuis 5 ans dans le meme restaurant sans jamais aucun probleme et voila que depuis 1 mois et demi un nouveau patron a pris le controle du restaurent suite a l'achat de ce dernier,

le courent ne passe pas entre nous et aujourd'hui le patron ma dit je cite" tu sais benjamin je suis costaud moi aussi si je veux je te mets la tete dans le four".....je n'ai pas repondue j'ai garder le silence mais ne veux plus retourner au travaille je souhaite donc s'avoir ce que je peux faire pour ne plus retourner au travaille sans perdre mes droits?congés payés qui me reste a prendre,solde de tout compte,chomage etc...je ne veux en aucun cas demissionner ou etre licencier pour faute grave

merci

Par **P.M.**, le **25/03/2016** à **16:54**

Bonjour,
Il vous resterait que l'employeur accepte une rupture conventionnelle mais normalement, sauf accord écrit dans la convention vous devez travailler pendant les deux délais successifs le premier de 15 jours calendaires et le second de 15 jours ouvrables après la réception de la demande par la DIRECCTE de la demande d'homologation envoyée à la plus diligente des parties...

Par **miyako**, le **27/03/2016** à **22:35**

Bonsoir,
Connaissant la mentalité dans la restauration,cela m'étonnerait que le patron accepte une rupture conventionnelle.
Il faudrait qu'il y ait au moins un témoin de cette conversation pour pouvoir réagir juridiquement parlant.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **27/03/2016** à **23:01**

Bonjour,
Le tout est d'informer sur les possibilités offertes et non pas de douter par des prédictions plus ou moins sérieuses qui n'ont pour but que de contester la réponse...
D'autre part, construire un texte sans que l'on puisse comprendre qui peut réagir juridiquement n'est pas respecter le lecteur...
Donc en dehors, de dire circulez, il n'y a rien à faire, cela ne répond pas au sujet et est inutile car qui ne tente rien n'a rien...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés